



KPMG S.A.
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 86 66
Télécopie : +33 (0)1 55 68 86 60
Site internet : www.kpmg.fr

*Société pour l'Administration du Droit de
Reproduction Mécanique des Auteurs,
Compositeurs et Editeurs - S.D.R.M.*
**Rapport du commissaire aux comptes sur les
comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2020

Société pour l'Administration du Droit de Reproduction Mécanique des Auteurs,
Compositeurs et Editeurs - S.D.R.M.

225, avenue Charles de Gaulle - 92521 Neuilly-sur-Seine Cedex

Ce rapport contient 32 pages

Référence : GM/RB

KPMG S.A.,
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Limited, une société de droit anglais
(« private company limited by guarantee »).

Société anonyme d'expertise
comptable et de commissariat
aux comptes à directoire et
conseil de surveillance.
Inscrite au Tableau de l'Ordre
à Paris sous le n° 14-30080101
et à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Versailles et du Centre

Siège social :
KPMG S.A.
Tour Eqho
2 avenue Gambetta
92066 Paris la Défense Cedex
Capital : 5 497 100 €. Code APE 6920Z
775 726 417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 775 726 417



KPMG S.A.
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 86 66
Télécopie : +33 (0)1 55 68 86 60
Site internet : www.kpmg.fr

Société pour l'Administration du Droit de Reproduction Mécanique des Auteurs, Compositeurs et Editeurs - S.D.R.M.

Siège social : 225, avenue Charles de Gaulle - 92521 Neuilly-sur-Seine Cedex
Capital social : € 61

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société S.D.R.M. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La note « Créances usagers » des règles et méthodes comptables de l'annexe expose que les créances présentant un risque d'irrécouvrabilité ne font pas l'objet d'une dépréciation car les droits ne sont reversés à la SACEM qu'après encaissement préalable. Ainsi, en cas d'irrécouvrabilité, la créance est compensée avec le compte « Redevances notifiées non encaissées » sans impact sur le résultat. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous nous sommes assurés du bien-fondé de cette méthode et du caractère approprié de l'information donnée en annexe.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport technique du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Associés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



***Société pour l'Administration du Droit de Reproduction Mécanique des Auteurs,
Compositeurs et Editeurs - S.D.R.M.***
Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
18 mai 2021

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 18 mai 2021

KPMG S.A.

Geoffroy Muselier
Associé

SDRM

Comptes de l'exercice 2020

DROITS COLLECTES - 2 0 2 0

	% du total 2020	2 0 2 0	2 0 1 9	% 20/19
FRANCE & MONACO	96,83	385 364 730	364 934 365	5,60
Collectes phonographiques	11,11	44 177 481	54 837 573	-19,44
Centralisation FRANCE	7,18	28 587 719	37 205 562	-23,16
Centralisation Européenne	1,64	6 531 448	6 352 082	2,82
Contrats Phono	2,28	9 058 314	11 279 929	-19,70
Droits vidéographiques & divers	1,54	6 131 253	7 815 227	-21,55
Vidéos	1,43	5 649 827	7 007 315	-19,37
Vidéos institutionnelles	0,12	481 426	807 912	-40,41
Copie privée	24,74	98 516 719	87 659 968	12,39
Copie privée - sonore	19,87	79 088 409	70 386 259	12,36
- audiovisuelle	4,88	19 428 310	17 273 709	12,47
Online	41,15	163 755 207	134 105 816	22,11
Droits Télévisions	11,69	46 513 264	53 173 743	-12,53
Publiques	4,35	17 292 953	20 929 637	-17,38
Privées	7,34	29 220 311	32 244 106	-9,38
Droits Radios	6,60	26 266 446	27 339 082	-3,92
Publiques	2,07	8 218 560	8 035 374	2,28
Privées	4,53	18 047 886	19 303 708	-6,51
Divers	-	4 360	2 956	47,50
ETRANGER	3,17	12 624 203	11 367 234	11,06
Collectes par Sociétés soeurs	3,17	12 624 203	11 367 234	11,06
Collectes directes	-	0	0	-
TOTAL GENERAL	100,00	397 988 933	376 301 599	5,76

DEBIT	I - COMPTE DES DROITS COLLECTES		
	% 20/19	2 0 2 0	2 0 1 9
Droits restant à répartir au 31/12	27,53	51 662 098	40 510 368
A-valoir contractuels sur redevances	-	-	-
Collectes restant à répartir	27,53	51 662 098	40 510 368
Programmes en cours de répartition	-	-	-
Droits mis en répartition au cours de l'exercice	3,83	386 837 203	372 578 944
Droit de Reproduction Mécanique	3,83	386 837 203	372 578 944
	6,15	438 499 301	413 089 312

II - COMPTE DES DROITS REPARTIS			
Répartitions en instance d'attribution au 31/12	-	0	0
Affectations autres qu'aux Ayants droit	-	0	0
Prélèvements pour frais	-	0	0
Affectations aux Ayants Droit	3,83	386 837 203	372 578 944
SACEM	3,85	384 327 124	370 064 453
SACD	-	-	-
SCAM	-	-	-
ADAGP	25,94	853 592	677 782
SAJE	-9,90	1 632 688	1 812 001
Autres	-	-	-
Sociétés d'auteurs étrangères	-3,68	23 799	24 708
	3,83	386 837 203	372 578 944

ET MIS EN REPARTITION		CREDIT		
		% 20/19	2 0 2 0	2 0 1 9
Droits restant à répartir au 1/1		10,12	40 510 368	36 787 712
A-valoir contractuels sur redevances		-	-	-
Collectes restant à répartir		10,12	40 510 368	36 787 712
Programmes en cours de répartition		-	-	-
Droits collectés au cours de l'exercice		5,76	397 988 933	376 301 599
Collectes		5,76	397 988 933	376 301 599
		6,15	438 499 301	413 089 312

- DROITS DE REPRODUCTION MECANIQUE				
Répartitions en instance d'attribution au 1/1		-	0	0
Droits mis en répartition au cours de l'exercice		3,83	386 837 203	372 578 944
		3,83	386 837 203	372 578 944

BILAN au 31 Décembre 2020					
ACTIF	2 0 2 0			2 0 1 9	%20/19
	BRUT	Amortissements & Dépréciations	NET		
ACTIF IMMOBILISE	5 826 385	0	5 826 385	7 043 160	-17,28
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	5 826 385	0	5 826 385	7 043 160	-17,28
Participations					
- Participations (Capital) - SCI NEUILLY	228 675		228 675	228 675	-
- Participations (Capital) - SCI VILLETTE	762 245		762 245	762 245	-
- Participations (Capital) - SCI CHATEAUDUN	76 225		76 225	76 225	-
- Participations (Capital) - Autres	2 832		2 832	2 832	-
Créances rattachées à des participations					
- Créances rattachées - SCI NEUILLY	3 804 115		3 804 115	4 649 214	-18,18
- Créances rattachées - SCI VILLETTE	864 119		864 119	1 141 801	-24,32
- Créances rattachées - SCI CHATEAUDUN	10 117		10 117	104 111	-90,28
- Créances rattachées - Autres	77 871		77 871	77 871	-
Dépôts & cautionnements versés	186		186	186	-
ACTIF CIRCULANT	144 422 714	0	144 422 714	191 803 841	-24,70
USAGERS - DELEGATIONS - SOCIETES ETRANGERES	23 423 193	0	23 423 193	25 612 098	-8,55
Producteurs & Usagers du répertoire	21 654 092		21 654 092	23 543 521	-8,03
Délégations hors France & Sociétés étrangères	1 769 102		1 769 102	2 068 577	-14,48
AYANTS DROIT	3 861	0	3 861	3 861	-
Ayants droit, acomptes	3 861		3 861	3 861	-
CREANCES DIVERSES	10 784 407	0	10 784 407	7 072 202	52,49
SACEM (compte courant)	0,00		0	0	-
Autres Organismes liés	6 263		6 263	11 284	-44,50
Prestations à recevoir	0		0	196	-
Etat	10 563 777		10 563 777	7 060 722	49,61
Autres débiteurs divers	214 367		214 367	0	-
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	28 666 920	0	28 666 920	30 742 121	-6,75
Titres cotés en Bourse	0		0	0	-
OPCVM	0		0	0	-
Titres de créances négociables	28 000 000		28 000 000	30 000 000	-6,67
Intérêts courus, non échus	666 920		666 920	742 121	-10,13
DISPONIBILITES	81 544 333	0	81 544 333	128 373 559	-36,48
Comptes courants bancaires & assimilés	81 544 333		81 544 333	128 373 559	-36,48
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	0	0	0	0	-
ECARTS DE CONVERSION - ACTIF	0	0	0	0	-
	150 249 099	0	150 249 099	198 847 001	-24,44

BILAN au 31 Décembre 2020

PASSIF	2 0 2 0		2 0 1 9		%20/19
CAPITAUX PROPRES	61,00		61,00		-
Capital	61		61		-
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	0		0		-
DETTES	150 249 038		198 846 940		-24,44
DEPOTS & CAUTIONNEMENTS	810 196		808 179		0,25
BANQUES & ETABLISSEMENTS FINANCIERS & ASSIMILES	4 264		11 441		-62,73
DROITS COLLECTES AUX DIFFERENTS STADES DE LA REPARTITION	51 662 098		40 510 368		27,53
Collectes restant à répartir	51 662 098		40 510 368		27,53
USAGERS - DELEGATIONS - SOCIETES ETRANGERES	934 646		2 026 575		-53,88
Producteurs & Usagers du répertoire	927 257		2 019 186		-54,08
Délégations hors France et Sociétés étrangères	7 389		7 389		-
REDEVANCES NOTIFIEES AUX USAGERS MAIS NON REGLEES	29 615 913		31 424 412		-5,76
Intérêts moratoires notifiés aux producteurs, non réglés	27 073		37 481		-27,78
Redevances notifiées et non réglées	29 588 840		31 386 931		-5,74
AYANTS DROIT	889 208		1 126 637		-21,07
CREDITEURS DIVERS	66 332 712		122 939 330		-46,04
SACEM (compte courant)	61 443 095		118 421 055		-48,11
Autres organismes liés	2 165 021		1 461 847		48,10
Fournisseurs & comptes rattachés	97 200		63 060		54,14
Sécurité sociale, Organismes sociaux	567 926		598 050		-5,04
Etat & comptes rattachés	2 059 129		1 843 356		11,71
Autres créditeurs divers	341		551 963		-99,94
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	0		0		-
	150 249 099		198 847 001		-24,44

COMPTE DE GESTION - ANNEE 2020

CHARGES	% 20/19	2 0 2 0	2 0 1 9
I - CHARGES D'EXPLOITATION	12,51	9 857 650	8 761 946
SERVICES EXTERIEURS	11,53	9 562 539	8 573 588
Centralisation	12,70	6 936	6 154
Honoraires et intermédiaires divers	7,86	95 145	88 209
Frais et honoraires judiciaires	-99,01	359	36 384
Prestation externe SACEM :	38,86	3 181 280	2 291 003
prestation Siège	1,53	5 669 541	5 584 082
prestation collectes	9,15	571 742	523 818
prestation Copie Privée	-14,57	37 537	43 938
Services divers			
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	56,68	295 111	188 358
Cotisations BIEM	-61,79	10 833	28 352
Subventions versées au GIE Musique & Promotion	N.S.	191 562	68 575
Indemnités pour frais et divers	1,41	92 716	91 431
II - CHARGES FINANCIERES	-	20 989	-1 136
Pertes de change	-	20 989	0
Intérêts sur garanties permanentes	-	0	-1 136
III - CHARGES EXCEPTIONNELLES	-	37 880	4 755
TOTAL DES CHARGES	13,13	9 916 519	8 765 565
EXCEDENT DE PRELEVEMENT POUR FRAIS	-	0	0
	13,13	9 916 519	8 765 565

COMPTE DE GESTION - ANNEE 2020

PRODUITS	% 20/19	2 0 2 0	2 0 1 9
I - PRODUITS D'EXPLOITATION	1,59	5 726 083	5 636 272
RECUPERATION DE FRAIS	1,56	5 672 166	5 584 988
Divers	N.S.	2 625	906
Prestation SACEM collecte	1,53	5 669 541	5 584 082
AUTRES PRODUITS	5,13	53 917	51 284
II - PRODUITS FINANCIERS	-6,93	2 893 192	3 108 647
Revenus des participations	3,67	1 771 086	1 708 358
Revenus des titres, dépôts à terme & créances diverses	-19,87	1 122 106	1 400 290
III - PRODUITS EXCEPTIONNELS	-	1 297 245	20 646
TOTAL DES PRODUITS	13,13	9 916 519	8 765 565
INSUFFISANCE DE PRELEVEMENT POUR FRAIS	-	0	0
	13,13	9 916 519	8 765 565

A N N E X E

Le Bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2020
a un total de 150 249 099 €

et le Compte de Gestion de l'exercice
a un total de 9 916 519 €

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1er janvier au 31 décembre 2020.

Les comptes annuels ont été arrêtés le 12 avril 2021 par le Conseil d'Administration.

ELEMENT N°	ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE GESTION DU 01/01/2020 AU 31/12/2020	INFORMATIONS		
		PRODUITES NOTE N°	NON PRODUITES	
			N/S	N/A
1	I - REGLES ET METHODES COMPTABLES			
	Méthodes d'évaluation	1		
	Calcul des amortissements et des provisions	1		
	Changement de méthode	1		
	Dérogations			X
	Informations complémentaires pour donner l'image fidèle			X
	II - COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE GESTION			
2	Etat de l'actif immobilisé	2		
3	Etat des amortissements	3		
4	Etat des provisions et dépréciations	4		
5	Etat des échéances des créances et des dettes	5		
6	Informations et commentaires sur :			
	1 Eléments relevant de plusieurs postes du bilan			X
	2 Réévaluation			X
	3 Frais d'établissement			X
	4 Frais de recherche appliquée et de développement			X
	5 Fonds commercial			X
	6 Intérêts immobilisés			X
	7 Intérêts sur éléments de l'actif circulant			X
	8 Différences d'évaluation sur éléments fongibles de l'actif circulant			X
	9 Avances aux dirigeants			X
	10 Ressources à recevoir	6-10		
	11 Charges à payer	6-11		
	12 Charges et produits constatés d'avance	6-12		
	13 Charges à répartir sur plusieurs exercices			X
	14 Composition du capital social	6-14		
	15 Parts bénéficiaires			X
	16 Obligations convertibles			X
	17 Ventilation du chiffre d'affaires net			X
	18 Ventilation de l'impôt sur les bénéfices			X
	III - ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS			
7	Crédit-bail			X
8	Engagements hors bilan	8		
9	Dettes garanties par des sûretés réelles			X
10	Incidence des évaluations fiscales dérogatoires			X
11	Accroissement et allègement de la dette future d'impôts			X
12	Rémunérations des dirigeants			X
13	Effectif moyen			X
14	Identité des sociétés-mères consolidant les comptes de la société			X
15	Liste des filiales et participations	15		
16	IV - ARRETE DU 26 DECEMBRE 2017 PORTANT HOMOLOGATION DU REGLEMENT N°2017-07 DE L'ANC DU 1ER DE CEMBRE 2017			
	1 Affectation des droits en fin d'exercice (Art 131-2)	16-1		
	2 Prélèvements sur droits	16-2		
	3 Montant des sommes collectées mais non encore réparties (Art 131-3)	16-3		
	4 Montant des sommes réparties mais non encore versées (Art 131-4)	16-4		
	5 Montant des sommes versées au cours de l'exercice (Art 131-5)	16-5		
	6 Montant des sommes qui ne peuvent être réparties (Art 131-6)			X
	7 Affectation des produits financiers (Art 131-7)	16-7		
	8 Tableau des flux de trésorerie (Art 131-8)	16-8		
	9 Montant total des droits facturés sur l'exercice	16-9		

ANNEXE - ELEMENT 1

Les comptes annuels de la SDRM sont établis suivant les normes comptables définies par le règlement de l'ANC N°2014-03 du 05/06/2014 modifié par le règlement ANC N° 2016-07 du 26/12/2016 relatif au plan comptable général, ainsi qu'aux dispositions prescrites par le règlement de l'ANC N°2017-07 du 1^{er} décembre 2017 relatif à l'harmonisation des règles comptables et de présentation des documents de synthèse des organismes de gestion collective des droits d'auteur et droits voisins qui s'applique à compter du 1^{er} janvier 2018.

1) REGLES ET METHODES COMPTABLES

a) Immobilisations financières

Les immobilisations financières figurent au bilan à leur coût d'acquisition. Si leur valeur actuelle s'avérait inférieure à celui-ci, une dépréciation serait constatée.

b) Créances « usagers »

La société enregistre :

- Au moment de l'émission de la facturation : un montant équivalent en comptes de tiers au titre des droits à percevoir et destinés à être reversés aux auteurs.

Les créances et dettes sont ainsi comptabilisées à leur valeur nominale.

Les droits n'étant reversés à la SACEM qu'après leur encaissement préalable, les créances qui présentent un risque d'irrecouvrabilité ne font pas l'objet d'une dépréciation mais sont compensées avec le compte « redevances notifiées non encaissées » sans impact sur le résultat.

c) Autres créances

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale. Des dépréciations sont constituées à hauteur du risque estimé.

d) Valeurs Mobilières de Placement

Lors de leur comptabilisation initiale, les VMP sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

A chaque inventaire, la société évalue la valeur actuelle de son portefeuille ; cette valeur d'estimation s'apprécie en fonction du marché et de l'utilité du bien pour l'entité (PCG, art.322-1).

La société valorise ces placements à la clôture en comptabilisant les intérêts courus définitivement acquis.

Au 31 décembre 2020, les plus et moins-values latentes de ces placements s'élèvent respectivement à 1 184 934 € et 160 706 €.

La société présente des valeurs mobilières de placement au sein du poste de disponibilités en fonction de leur nature plutôt qu'en fonction de leur échéance, et donc de leur liquidité.

e) Disponibilités

Les liquidités et exigibilités immédiates en devises existant à la clôture d'un exercice sont converties en monnaie nationale sur la base du dernier cours de change au comptant (PCG, art. 347-2) et les écarts de conversion sont compris dans le résultat de l'exercice.

f) Droits collectés au différents stades de la répartition

Les droits encaissés par la SDRM sont transférés immédiatement à la SACEM pour constatation en collectes DR dans ses comptes.

Les typologies de droits demeurant, dans un délai de 3 mois à compter de la date d'encaissement, en collectes à la SDRM sont la Copie Privée et les Médias.

g) Compte courant

Son fonctionnement reflète principalement le transfert des droits entre la SACEM et la SDRM.

h) Charges externes

Un protocole sur les modalités de refacturation des prestations fournies par la SACEM à la SDRM a été signé en 2017 avec effet au 1^{er} janvier 2017.

La SACEM facture à la SDRM le montant des frais engagés correspondant aux charges de personnel et charges de structure des activités support de la SACEM.

Cette facturation est réévaluée annuellement sur la base de l'évolution des charges de personnel de la SACEM des derniers comptes annuels approuvés par l'Assemblée Générale.

Le protocole prévoit une limitation de cette contribution afin de garantir l'équilibre financier de la SDRM.

Cette refacturation au titre de 2020 s'élève à 3,2M€.

Compte tenu de son activité de collecteur, la SDRM ne prélevant plus de retenues, les prestations effectuées par celle-ci au titre de cette activité ont été valorisées à 5,7M€ (montant constaté en charges et produits).

i) Produits financiers

Les produits financiers provenant des sommes collectées en instance de reversement sont attribués à la SDRM pour financer les frais de fonctionnement et sont donc enregistrés en compte de gestion.

2) FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

a) Gestion de la crise sanitaire liée au COVID-19

La crise sanitaire liée à la Covid-19 et ses différents impacts sur l'exercice constituent un fait marquant de l'exercice.

La SDRM et son actionnaire la SACEM ont pris des mesures rapides afin de maintenir leurs activités.

Concernant les indicateurs liés à l'activité, compte tenu des mesures de confinement, les collectes phonographiques de l'exercice 2020 baissent de 10,6 M€ passant de 54,8 M€ en 2019 à 44,2 M€ en 2020 compensé par l'activité du Online dont les collectes augmentent de 29,6 M€ en passant de 134,1 M€ en 2019 à 163,8 M€ en 2020.

La direction de la société estime que la poursuite de son exploitation n'est pas remise en cause. La société continue par ailleurs à observer les différents effets afin de s'adapter au contexte lié en 2021.

b) Avenant au protocole signé entre la SACEM et la SDRM

Un protocole sur les modalités de refacturation des prestations fournies par la SACEM à la SDRM a été signé en 2017. Celui-ci prévoit une limitation de cette contribution afin de garantir l'équilibre financier de la SDRM.

Toutefois, les parties ont convenu de compléter le protocole d'accord de 2017 par un avenant signé le 8 décembre 2020 qui stipule : dans l'hypothèse où le résultat de la SDRM deviendrait excédentaire, la SACEM se réserve le droit de facturer à la SDRM tout ou partie des frais non facturés depuis le 1^{er} janvier 2017.

c) Dénonciation par TF1 et M6 de leurs obligations contractuelles envers les sociétés d'auteurs

Fin 2020, les groupes TF1 et M6 ont décidé de dénoncer leurs obligations contractuelles dans le cadre de la technique d'injection directe et d'assigner en justice la SACEM et la SDRM, sans préjudice financier à la date d'arrêté des comptes 2020.

ANNEXE - ELEMENT 2

ETAT DE L'ACTIF IMMOBILISE

	Valeurs brutes au début de l'exercice	Acquisitions Créations Apports et aug- mentations par virements de poste à poste Nouveaux prêts Augmentations des intérêts courus	Diminutions par virements de poste à poste	Cessions Scissions Mises hors serv. Remboursements de prêts Diminutions des intérêts courus	Valeurs brutes en fin d'exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Frais d'établissement Frais de recherche et de développement Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits Fonds commercial Autres immobilisations incorporelles Avances et acomptes (immobilisations incorporelles)					
	0	0	0	0	0
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Terrains Constructions Installations techn. , mat. et outillage industriels Autres immobilisations corporelles Immobilisations corporelles en cours Avances et acomptes (immobilisations corporelles)					
	0	0	0	0	0
IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
Participations	1 069 977				1 069 977
Créances rattachées à des participations	5 972 997	1 791 086		3 007 861	4 756 222
Autres titres immobilisés	0				0
Prêts	0				0
Autres immobilisations financières	186				186
	7 043 160	1 791 086	0	3 007 861	5 826 385
TOTAL GENERAL	7 043 160	1 791 086	0	3 007 861	5 826 385

ANNEXE - ELEMENT 3

ETAT DES AMORTISSEMENTS

	Amortissements au début de l'exercice	Augmentations Dotations de l'exercice	Diminutions Amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Amortissements en fin d'exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement Frais de recherche et de développement Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits Fonds commercial Autres immobilisations incorporelles				
	0	0	0	0
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains Constructions Installations techn. , mat. et outillage industriels Autres immobilisations corporelles Immobilisations corporelles en cours Avances et acomptes (immobilisations corporelles)				
	0	0	0	0
TOTAL AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS	0	0	0	0

ANNEXE - ELEMENT 4

ETAT DES PROVISIONS

NATURE DES PROVISIONS	Montant au début de l'exercice	Augmentations Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises de l'exercice	Montant en fin d'exercice
PROVISIONS REGLEMENTEES				
Pour investissements				
Pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
TOTAL I				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
Pour litiges	0	0	0	0
Pour charges	0	0	0	0
Pour pertes de change	0	0	0	0
TOTAL II	0	0	0	0
PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
Sur immobilisations { - incorporelles				
{ - corporelles				
{ - financières				
Sur stocks et en-cours				
Autres	0		0	0
TOTAL III	0	0	0	0
TOTAL GENERAL	0	0	0	0
Dont dotations et reprises { - d'exploitation				
{ - financières				
{ - exceptionnelles				

ANNEXE - ELEMENT 5

ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES

CREANCES

	Montant brut	Dont à 1 an au plus	Dont à plus d'un an
ACTIF IMMOBILISE :			
Créances rattachées à des participations	4 756 222	0	4 756 222
Prêts	0		0
Autres immobilisations financières	186	0	186
ACTIF CIRCULANT :			
Créances usagers et comptes rattachés (1)	23 423 193	23 423 193	0
Autres créances	10 788 268	10 788 268	0
Capital souscrit - appelé, non versé	0	0	0
Charges constatées d'avance	0	0	0
TOTAL	38 967 870	34 211 461	4 756 409

(1) dont créances de plus d'un an impayées au 31/12/2020 : 8 801 529 TTC.

DETTES

	Montant brut	Dont à 1 an au plus	Dont à plus d'un an
Emprunts obligataires convertibles	0	0	
Autres emprunts obligataires	0	0	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	4 264	4 264	
Emprunts et dettes financières divers	0	0	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	97 200	97 200	
Dettes sociales et fiscales	2 627 055	2 627 055	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0	0	
Autres dettes :			
- Perceptions à répartir	51 662 098	51 662 098	
- Redevances notifiées non réglées	29 615 913	29 615 913	
- Ayants droit	889 208	889 208	
- Usagers	934 646	934 646	
- Dettes diverses	64 418 654	64 418 654	
- Produits constatés d'avance	0	0	
TOTAL	150 249 038	150 249 038	

ANNEXE - ELEMENT 6-10

PRODUITS A RECEVOIR

Montant des produits à recevoir incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances rattachées à des participations Autres immobilisations financières Intérêts courus sur obligations, bons et valeurs assimilées Créances clients et comptes rattachés Créances diverses : Prestations à recevoir	666 920 214 367
TOTAL	881 287

ANNEXE - ELEMENT 6-11

CHARGES A PAYER

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts obligataires Autres emprunts obligataires Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit Emprunts et dettes financières divers Dettes fournisseurs et comptes rattachés Dettes sociales et fiscales Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes	0 97 200 3 824 141
TOTAL	3 921 341

ANNEXE - ELEMENT 6 -12

CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

	Charges	Ressources
Charges constatées d'avance	0	
Produits constatés d'avance		0

ANNEXE - ELEMENT 6 -14

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Le capital social est constitué par des apports en numéraire et fixé à 61 €.

Il est divisé en 61 parts de 1 € qui sont réparties entre les associés actuels de la manière suivante :

- SACEM	59 Parts
- Association des Editeurs pour l'exploitation du droit de reproduction mécanique	2 Parts

ANNEXE - ELEMENT 8
ENGAGEMENTS FINANCIERS

Engagements reçus	Montant
Garanties permanentes couvertes soit par délégation, soit par caution bancaire	1 257 045

ANNEXE - ELEMENT 15

LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

FILIALES ET PARTICIPATIONS	CAPITAL en Euros	Quote-part du capital détenu	Résultat du dernier exercice clos en Euros
A - RENSEIGNEMENTS DETAILLES CONCERNANT LES FILIALES ET PARTICIPATIONS			
1 - Filiales (plus 50 % du capital détenu)			
2 - Participations (10 à 50 % du capital détenu)			
- COPIE FRANCE	1 200	22%	0
- SCI des 225-227 Av Charles de Gaulle	914 700	25 %	6 019 605
- SCI La Vilette	2 286 735	33,33%	471 953
- SCI Châteaudun	304 900	25 %	435 468
- SACEM Luxembourg	10 000	25%	0
- SACEM Polynésie	209	25%	0
B - RENSEIGNEMENTS GLOBAUX CONCERNANT LES AUTRES FILIALES ET PARTICIPATIONS			
- Participations non reprises en A :			
- Françaises			
- BIEM	412	1/27e	non communiqué

ANNEXE - ELEMENT 16-1

AFFECTATION DES SOMMES EN FIN D'EXERCICE

NATURE des rémunérations	DROITS restant à affecter au 31 décembre de l'année N-1 (1)	COLLECTES de l'exercice (2)	EXCEDENT DE PRELEVEMENT (3)	PRELEVEMENTS pour la gestion (4)	MONTANTS affectés à l'aide à la création (art. L.321-9) (5)	MONTANTS affectés à des œuvres sociales ou culturelles (6)	MONTANTS affectés aux ayants droits (7)	DROITS restant à affecter au 31 décembre de l'année N (8) = (1) +(2)+(3) - (4 + 5 + 6 + 7)
1) Rémunérations dont la gestion est confiée par les ayants droit :	24 171 106	299 472 214	0	0	0	0	303 984 788	19 658 534
- Droit de Reproduction Mécanique (1)	24 171 106	299 472 214	0	0	0	0	303 984 788	19 658 534
2) Rémunérations dont la gestion est confiée en application de la loi / CPI :	16 339 261	98 516 719	0	0	0	0	82 852 416	32 003 564
Article L. 311-1 (pour la copie privée des œuvres sonores)	12 034 592	79 088 409	0	0	0	0	66 435 372	24 687 629
Article L. 311-1 (pour la copie privée des œuvres audiovisuelles)	4 304 669	19 428 310	0	0	0	0	16 417 044	7 315 935
3) Produits financiers affectés aux ayants droit	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	40 510 368	397 988 933	0	0	0	0	386 837 203	51 662 098

ANNEXE - ELEMENT 16-2

PRELEVEMENTS SUR DROITS					
en % par rapport à l'ensemble des droits encaissés					
	en 2020	397 988 933			
	en 2019	376 301 599			
	2020		Ecart	2019	
	Montants	%	20/19	%	Montants
			en %		
Charges brutes de l'exercice	9 916 519				8 765 565
à déduire :					
- Transfert de charges à étaler	-				-
- Valeur nette comptable des actifs cédés	-				-
Charges propres à l'exercice	9 916 519	2,49	0,16	2,33	8 765 565
Charges remboursées	-5 672 166	-1,43	0,05	-1,48	-5 584 988
Charges nettes	4 244 354	1,06	0,21	0,85	3 180 577
à déduire :					
- Produits financiers	-2 893 192	-0,73	0,10	-0,83	-3 108 647
- Autres retenues	-53 917	-0,01	0,00	-0,01	-51 284
Solde des charges nettes des produits financiers	1 297 245	0,32	0,31	0,01	20 646
à déduire					
- Produits divers	-1 297 245	-0,32	-0,31	-0,01	-20 646
- déséquilibre/excédent de l'exercice	0	0	0,00	0,00	0
Prélèvements sur droits (= solde des charges)	0	0,00	0,00	0,00	0

ANNEXE - ELEMENT 16 - 3

SOMMES COLLECTEES MAIS NON ENCORE REPARTIES

	Sommes collectées mais non encore réparties			
	Montant	Années de collectes		
		2020	2019	2018 et avant
Rémunération dont la gestion est confiée par les ayants droits				
TV/Radio	19 582 818	19 582 818	0	0
Droits généraux	0	0	0	0
International	0	0	0	0
En ligne (Online)	76 710	0	0	76 710
Phono/Vidéo	-994	-994	0	0
Autres	0	0	0	0
	0			
TOTAL A	19 658 534	19 581 824	0	76 710
Rémunérations dont la gestion est confiée en application de la loi				
En application de l'article L.311-1 (pour la copie privée des œuvres sonores)	24 687 629	24 687 629	0	0
Sous total 1	24 687 629	24 687 629	0	0
En application de l'article L.311-1 (pour la copie privée des œuvres audiovisuelles)	7 315 935	7 315 935	0	
Sous total 2	7 315 935	7 315 935	0	0
TOTAL B	32 003 564	32 003 564	0	0
TOTAL A + B	51 662 098	51 585 388	0	76 710

ANNEXE - ELEMENT 16 - 4

SOMMES REPARTIES MAIS NON ENCORE VERSEES

	Sommes réparties mais non encore versées *
	Montant
Rémunération dont la gestion est confiée par les ayants droits et en application de la loi	889 208

* A ce stade du traitement de la répartition, l'outil comptable n'est pas conçu pour effectuer la réagrégation par nature de rémunération et par année de collecte.

ANNEXE - ELEMENT 16 - 5

SOMMES VERSEES

	Sommes versées *
	Montant
Rémunération dont la gestion est confiée par les ayants droits et en application de la loi	386 837 203

* A ce stade du traitement de la répartition, l'outil comptable n'est pas conçu pour effectuer la réagrégation par nature de rémunération.

ANNEXE - ELEMENT 16 - 7

AFFECTATION DES PRODUITS FINANCIERS

Selon l'article 12 des statuts de la société, les intérêts des placements de la trésorerie provenant des sommes collectées en instance de répartition sont affectés en ressources du compte de gestion pour financer les frais de gestion des droits.

ANNEXE - ELEMENT 16 - 8

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

	2020	2019
Eléments	Montants	Montants
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'ACTIVITE		
Excédent de prélèvement	-	-
<i><u>Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité</u></i>		
+ Dotations aux amortissement et aux provisions nettes des reprises (à l'exclusion des provisions sur actif circulant)	-	-
- Plus-values de cession nettes d'impôt	-	-
= Marge brute d'autofinancement	-	-
<i><u>Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité</u></i>		
- Variation des créances liées aux droits		
Créances sociétaires	-	-
Autres créances liées aux sociétaires et aux droits	2 188 905	5 962 732
Créances sur les autres organismes liés	5 021	4 028
- Variation des créances d'exploitation	- 3 717 226	- 407 336
+ Variation des dettes liées aux droits		
Droits collectés à reverser	11 151 730	3 722 656
Usagers - redevances notifiées non réglées	- 1 808 499	3 855 890
Usagers - sociétés étrangères	- 1 091 929	- 636 925
Sociétaires	- 237 429	134 786
Excédent de garantie des œuvres sociales	-	-
Aide à la création (25% Copie Privée)	-	-
Dépôts reçus	2 017	8 808
Dettes envers les autres organismes liés	- 56 274 785	64 090 976
+ Variation des dettes d'exploitation	- 331 832	- 432 076
Flux net de trésorerie généré par l'activité (A)	- 50 114 025	76 303 537
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'INVESTISSEMENT		
- Acquisitions d'immobilisations		
+ cessions d'immobilisations, nettes d'impôts	-	-
+ Réductions d'immobilisations financières	1 216 775	- 643 535
- Variation des créances relatifs aux immobilisations	-	-
+ Variation des dettes relatifs aux immobilisations		
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (B)	1 216 775	- 643 535
FLUX DE TRESORERIE LIES AU FINANCEMENT		
+ Augmentation de capital en numéraire	-	-
- Réduction de capital en numéraire	-	-
+ Emissions d'emprunts	-	-
- Remboursements d'emprunts	-	-
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (C)	-	-
VARIATION DE TRESORERIE (A+B+C)		
	- 48 897 250	75 660 002
Trésorerie d'ouverture	159 104 239	83 444 237
Trésorerie de clôture	110 206 989	159 104 239

ANNEXE - ELEMENT 16 - 9

SOMMES FACTUREES

	Sommes facturées
	Montant
Rémunération dont la gestion est confiée par les ayants droits	
TV/Radio	161 288 735
Droits généraux	
International	12 806 175
En ligne (Online)	113 789 395
Phono/Vidéo	9 840 882
Autres	0
TOTAL A	297 725 187
Rémunérations dont la gestion est confiée en application de la loi	
En application de l'article L.311-1 (pour la copie privée des œuvres sonores)	
Sous total 1	79 088 409
En application de l'article L.311-1 (pour la copie privée des œuvres audiovisuelles)	
Sous total 2	19 428 310
TOTAL B	98 516 719
TOTAL A + B	396 241 906